

**SARL AAZ**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 278 ROUTE NATIONALE**  
**59169 FERIN**  
**SIREN : 953 662 210**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 22 NOVEMBRE 2023**

Le 22 Novembre 2023 à 15 H 00, les associés se sont réunis au siège social, 278 route nationale 59169 FERIN, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 3 Novembre 2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yang HUANG Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président de Séance rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts soumises à agrément
- Modification corrélative des statuts
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE DECISION – AGREMENT D'ASSOCIE**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par :

HY

- La société civile PPAA HOLDING au capital social de 1 000 euros dont le siège social est sis à FAMARS (59300), 8 Rue de l'AQUEDUC, Société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCIENNES sous le numéro SIREN : 908 220 791, société représentée par son gérant, Monsieur Yang HUANG envisage de vendre à la Société par Actions Simplifiée dénommée GROUPE DAYLISS HOLDING au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est sis à HENIN BEAUMONT (62110), 240-256 rue de VERDUN, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro SIREN 911 200 475, société représentée par son Président, Monsieur Anlei ZHANG, 500 parts sociales qu'elle détient pour les avoir souscrit lors de la création de la société puis lors de de l'augmentation de capital social décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/07/2023.
- La société civile HOLDING FINANCIERE HU au capital social de 1 000 euros dont le siège social est sis à HOLNON (02760), 6 rue d'AQUITAINE, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT QUENTIN sous le numéro SIREN 919 178 590, société représentée par son gérant, monsieur Xiaofang HU, envisage de céder à la société civile HOLDING FINANCIERE CHEN au capital social de 1 000 euros dont le siège social est sis à HOLNON (02760), 6 Rue d'AQUITAINE, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT QUENTIN sous le numéro SIREN : 919 180 125, société représentée par sa gérant, Madame Jessica HU épouse CHEN, 1 000 parts sociales qu'elle détient pour les avoir souscrit lors de la création de la société puis lors de de l'augmentation de capital social décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/07/2023.
- La société civile HOLDING FINANCIERE HU au capital social de 1 000 euros dont le siège social est sis à HOLNON (02760), 6 rue d'AQUITAINE, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT QUENTIN sous le numéro SIREN 919 178 590, société représentée par son gérant, monsieur Xiaofang HU, envisage de céder à Monsieur Wanlu CAI, né le 05/04/1972 à ZHEJIANG (Chine), demeurant à CROIX (59170), 200 Rue Jean-Baptiste DELESCLUSE 500 parts sociales qu'elle détient pour les avoir souscrit lors de la création de la société puis lors de de l'augmentation de capital social décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/07/2023.

Et en conséquence d'agréer en qualité d'associés, conformément à la loi et à l'article 13 des statuts :

- Monsieur Wanlu CAI, né le 05/04/1972 à ZHEJIANG (Chine), demeurant à CROIX (59170), 200 Rue Jean-Baptiste DELESCLUSE
- La société civile HOLDING FINANCIERE CHEN au capital social de 1 000 euros dont le siège social est sis à HOLNON (02760), 6 Rue d'AQUITAINE, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT QUENTIN sous le numéro SIREN : 919 180 125, société représentée par sa gérant, Madame Jessica HU épouse CHEN,
- La Société par Actions Simplifiée dénommée GROUPE DAYLISS HOLDING au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est sis à HENIN BEAUMONT (62110), 240-256 rue de VERDUN, société immatriculée près du Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro SIREN 911 200 475, société représentée par son Président, Monsieur Anlei ZHANG

HY

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 31 Décembre 2023. Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIÈME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

### **ARTICLE 8 : Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 50 000 euros.

Il est divisé en 5 000 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 5 000.

Les parts sociales représentatives d'apports en numéraire sont totalement libérées.

Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- Par SC HOLDING FINANCIERE HU à concurrence de MILLE (1 000) parts, numérotées de 1 à 500, et de 1 001 à 1 500  
Ci 1 000 parts.
- Par la SC PPAA HOLDING à concurrence de DEUX MILLE (2 000) parts, numérotées de 501 à 1 000 et de 3 001 à 4 500,  
Ci 2 000 parts.
- Monsieur Wanlu CAI, a concurrence de CINQ CENT (500) parts , numérotées de 2 501 à 3 000,  
Ci 500 Parts
- La société civile HOLDING FINANCIERE CHEN, à concurrence de MILLE (1 000) parts, numérotée de 1 501 à 2 500,  
Ci 1 000 parts
- La SAS GROUPE DAYLISS HOLDING, à concurrence de CINQ CENT (500) parts sociales, numérotées de 4 501 à 5 000,  
Ci 500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 5 000 parts.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

HY

### TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

#### FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Monsieur Yang HUANG,  
Gérant.



HY